

GRAUVES 51

PLACE DES ECOLES

DIMANCHE 19 MAI 2024

6^{ème} BROCANTE organisée par l'association

« Art de Vivre » en collaboration avec MG ORGANISATION

BON DE RESERVATION

à retourner **avec le règlement** à : M.G. ORGANISATION

Michel GAILLARD – BP 156 – 51205 EPERNAY Cédex

Ou à déposer chez Monsieur Didier Le Brun

34 rue d'Épernay – 51190 Grauves

Restauration et buvette assurées sur place

Heure d'arrivée des exposants : 6 heures

NOM : Prénom :

Né (e) le : / / à :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél : / / / /

Mail (en majuscule pour la visibilité) :

Particulier : N° carte d'identité ou permis de conduire :

Délivré le : / / Par :

Professionnel : N° RC :

Délivré le : / / Par :

Articles vendus :

TARIF : 10 € par emplacement de 3 mètres linéaires

Nombre d'emplacements (s) .x 10 € = €

REGLEMENT : ESPECES ou CHEQUE libellé à l'ordre de M.G. ORGANISATION

Les places réservées et payées non prises à 8 h seront acquises à l'association

Les emplacements doivent être rendus propres

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que ce que j'ai à vendre m'appartient

Fait le / /2024 à

GRAUVES 51

PLACE DES ECOLES

DIMANCHE 19 MAI 2024

6^{ème} BROCANTE organisée par l'association

« Art de Vivre » en collaboration avec MG ORGANISATION

BON DE RESERVATION

à retourner **avec le règlement** à : M.G. ORGANISATION

Michel GAILLARD – BP 156 – 51205 EPERNAY Cédex

Ou à déposer chez Monsieur Didier Le Brun

34 rue d'Épernay – 51190 Grauves

Restauration et buvette assurées sur place

Heure d'arrivée des exposants : 6 heures

NOM : Prénom :

Né (e) le : / / à :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél : / / / /

Mail (en majuscule pour la visibilité) :

Particulier : N° carte d'identité ou permis de conduire :

Délivré le : / / Par :

Professionnel : N° RC :

Délivré le : / / Par :

Articles vendus :

TARIF : 10 € par emplacement de 3 mètres linéaires

Nombre d'emplacements (s) .x 10 € = €

REGLEMENT : ESPECES ou CHEQUE libellé à l'ordre de M.G. ORGANISATION

Les places réservées et payées non prises à 8 h seront acquises à l'association

Les emplacements doivent être rendus propres

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que ce que j'ai à vendre m'appartient

Fait le / /2024 à